

[Texte]

Canada, and on that front there are very close working relations between the federal government and indeed the Province of Quebec as well as other provinces, on the matter of immigration. The Citizenship Act does not affect that in any way: it simply establishes a framework, a legal framework, within which a person who is resident—whether it be in Quebec or any other province in the country—can become a Canadian citizen as opposed to a landed immigrant. And in that process, the Province of Quebec would probably not have any particular views because I think they would quite correctly recognize that, under our constitution, it is clearly a federal responsibility and would expect us to act according to our own judgment in that respect.

• 1300

On the matter of land, it does impinge upon an area of provincial jurisdiction, ownership of natural resources and things of this kind; but I doubt very much that there would be objections to the amendment I am proposing—and I am only speaking for myself—because what it does is that it opens up the possibilities for them to act as they see fit and not to, in that process, be in contravention of either the Common Law or a federal statute.

So, in that sense, it is permissive. It opens up possibilities; eliminates the potential of contradiction and difference; and so, without speaking for the Province of Quebec, I would speculate that they would not have widespread objections to this amendment. They might, and other provinces might, argue about whether it is necessary; they might argue that they have the authority to do that anyway, and that the contradiction is not one of great importance to them; but I doubt very much that they would say we should not be proceeding in this way.

But again, I think that, on that particular amendment dealing with land, you really should get the views of the province directly from them.

M. Matte: Il y aurait un deuxième aspect à la question, soit celui du serment d'allégeance. Il faut bien comprendre qu'en raison de la nature même de notre pays, l'immense majorité des citoyens francophones de ce pays n'accepte qu'avec beaucoup de réticence ce serment d'allégeance à la Reine. Il ne faudrait pas croire que nous en voulons à la Reine. . . . Mais il faut quand même comprendre que nous sommes d'origine française et que c'est un anachronisme pour nous que de prêter le serment d'allégeance à la Reine. A la page 18, on dit:

Elle reprend exactement les mêmes termes que ceux qui sont actuellement utilisés sauf que l'expression «du Canada» est ajoutée au mot «Reine».

Pourquoi ne pas tout simplement conserver le mot «Canada»?

Je lisais dernièrement dans le magazine *Perspectives*, qui est distribué dans à peu près tous les foyers du Québec, un article où il était question d'une immigrante francophone qui racontait son expérience face au serment d'allégeance à la Reine. C'était une curieuse histoire. Il me semble qu'on éviterait tous les problèmes en mettant seulement «Canada». Je ne vois pas pourquoi il faut ajouter le mot «Canada» au mot «Reine». Il faudrait plutôt, je crois, substituer le mot «Canada» au mot «Reine». Si nous tenons encore à laisser à la Reine d'Angleterre son titre anachronique de

[Interprétation]

du Canada; il y a d'ailleurs à ce niveau d'excellentes relations de travail entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de Québec, comme ceux des autres provinces, pour toutes les questions qui ont trait à l'immigration. La loi sur la citoyenneté ne modifie cela en rien: on y prévoit simplement un cadre, un cadre juridique qui permet à tout immigrant qui habite le Québec ou toute autre province de devenir un citoyen canadien plutôt qu'immigrant reçu. A cet égard, je ne crois pas que la province de Québec ait des opinions différentes puisque je suis convaincu qu'elle admet qu'en vertu de nos lois, il s'agit là clairement d'une responsabilité fédérale et on s'attend à ce que nous agissions selon notre propre jugement à cet égard.

En ce qui concerne les terrains, cette question empiète sur un domaine de compétence provinciale, la propriété des ressources naturelles, etc.; mais je doute fort que les provinces s'opposent à l'amendement que je propose, évidemment je parle en mon nom propre, car elles pourront ensuite agir comme elles l'entendent, en évitant d'aller à l'encontre du droit commun ou d'une loi fédérale.

Par conséquent, dans ce sens, les mesures sont très libérales. Elles permettent de nouvelles possibilités, elles éliminent la possibilité de contradiction et de différence; par conséquent sans parler au nom du Québec, je ne crois pas que le gouvernement québécois s'opposerait beaucoup à cet amendement. Il pourrait et d'autres provinces aussi pourraient se demander si cela est vraiment nécessaire; des gouvernements provinciaux pourraient prétendre qu'ils détiennent de toute façon l'autorité nécessaire et que cette contradiction ne les préoccupe pas beaucoup; mais je doute fort qu'ils prétendraient que nous ne devrions pas procéder de cette façon.

Encore une fois, je crois qu'au sujet de cet amendement, vous devriez demander à la province même de vous donner son opinion.

Mr. Matte: There is a second aspect to the question, that of the oath of allegiance. One must realize because of the very nature of our country that the immense majority of French-speaking citizens of this country only accept with a great deal of reticence the oath of allegiance to the Queen. It is not that we have anything against the Queen. But one must realize that we are of French origin and that for us it is anachronistic to be asked to swear allegiance to the Queen. On page 21, it says:

They are exactly the same as the ones now used, with the addition of the words "of Canada" after the word "Queen".

Would it not be simpler to keep the word "Canada"?

I read recently in *Perspectives*, a magazine found in almost all Quebec homes, an article which dealt with a French-speaking female immigrant telling her experience with the oath of allegiance to the Queen. It was a strange story. It seems to me that we might avoid many problems by putting in simply "Canada". I really do not see why we have to add the word Canada to the word Queen. I think it might be wiser to replace the word Queen by the word Canada. If we still wish to give the Queen of England the anachronistic title of Queen of Canada, that might be